

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 21 juin 2016

L'an deux mille seize, le 21 juin à 20 heures :

Le conseil municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Joseph LETOREY Maire.

Présents: Mr Joseph LETOREY, Mme Anne - Marguerite LE GUILLOU, Mr Jean LEBEGUE, Mr Vincent GROSJEAN, Mr Vincent CARPENTIER, Mme Aurélie NIARD, Mr Pierre-Régis GERMAIN, Mme Elisabeth LESAULNIER, Mme Martine JOLLÈS, Mr Didier DAGORN, formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés :

Stéphane LABARRIÈRE qui donne pouvoir à Vincent GROSJEAN

Pierre BORRE qui donne pouvoir à Anne-Marguerite LE GUILLOU

Laure GODEY qui donne pouvoir à Joseph LETOREY

Jean-Paul HAGNERÉ qui donne pouvoir à Pierre-Régis GERMAIN

Absente : Martine LENORMAND

Monsieur Jean LEBEGUE a été élu secrétaire.

Le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 30 mars 2016 est adopté.

FINANCES

2016-18 APPROBATION DE L'ACTE CONSTITUTIF DU GROUPEMENT DE COMMANDES POUR L'ACHAT D'ENERGIES POUR L'ALIMENTATION DU PATRIMOINE DES COLLECTIVITES

Le conseil municipal,

Vu la directive européenne n°2009/72/CE du 13 juillet 2009 concernant les règles communes pour le marché intérieur de l'électricité,

Vu la directive européenne n°2009/73/CE du 13 juillet 2009 concernant les règles communes pour le marché intérieur du gaz naturel,

Vu le Code de l'énergie, notamment les articles L.331-1 et suivants et L.441-1 et suivants

Vu La loi n° 2014-344 du 17 mars 2014 relative à la consommation,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 Juillet 2015 et le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatifs aux marchés publics,

Considérant qu'il est dans l'intérêt de la commune de VARAVILLE d'adhérer à un groupement de commandes pour l'achat d'énergies pour l'alimentation de son patrimoine,

Considérant qu'eu égard à son expérience, le SDEC Energie entend assurer le rôle de coordonnateur de ce groupement pour le compte des membres,

Au vu de ces éléments et sur proposition de Monsieur le Maire, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Décide l'adhésion de la ville de VARAVILLE au groupement de commandes ayant pour objet l'achat groupé d'énergies et des services associés, pour :

- La fourniture et acheminement de gaz naturel et services associés
- La fourniture et acheminement d'électricité et services associés
- La fourniture et acheminement d'électricité pour les installations d'éclairage public

Décide d'accepter les termes de l'acte constitutif du groupement de commandes pour l'achat d'énergies et des services associés, annexé à la présente délibération,

Autorise le SDEC ENERGIE en tant que coordonnateur à signer les marchés, accords-cadres et marchés subséquents issus du groupement de commandes pour le compte de la ville de VARAVILLE, et ce sans distinction de procédures ou de montants lorsque les dépenses sont inscrites au budget,

S'engage à exécuter, avec la ou les entreprise (s) retenues (s), les marchés, accords-cadres ou marchés subséquents dont la commune de VARAVILLE est partie prenante,

Décide à régler la participation financière prévue par l'acte constitutif,

Autorise Monsieur le Maire à transmettre au coordonnateur les données de consommation des sites alimentés dans les énergies souhaitées,

Donne mandat au coordinateur de groupement de commandes pour collecter les données relatives aux sites annexés à la présente délibération auprès du gestionnaire de réseau.

2016-19 ETUDES PRELIMINAIRES EFFACEMENT DE RESEAUX AVENUE DES DEVICES

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le dossier établi par le Syndicat Départemental d'Energies du Calvados (SDEC ENERGIE) relatif à l'effacement des réseaux de distribution d'électricité, d'éclairage et de télécommunication, cité en objet.

Le coût total de cette opération est estimé sur les bases de cette étude préliminaire à 138 727.40 €TTC.

Le taux d'aide sur le réseau de distribution électrique est de 55 %, sur le réseau d'éclairage de 55 % (avec dépense prise en compte plafonnée à 75 € par ml de voirie) et 40 % sur le réseau de télécommunication.

Sur ces bases, la participation communale est estimée à **57 491.26 €** selon la fiche financière jointe, déduite des participations mobilisées par le SDEC ENERGIE.

Après avoir entendu cet exposé, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Confirme** que le projet est conforme à l'objet de sa demande,
- **Sollicite** l'examen du dossier en vue de son inscription au programme départemental d'intégration des ouvrages dans l'environnement,
- **Souhaite** le début des travaux pour la période suivante : 1er trimestre de l'année 2017
- **Prend acte** que les ouvrages seront construits par le SDEC ENERGIE sauf le câblage de télécommunication par Orange, celui-ci restant propriétaire de son réseau,
- **s'engage** à voter les crédits nécessaires en fonction du mode de financement choisi,
- **décide** du paiement de sa participation :

En une fois, à la réception des travaux (inscription en section d'investissement)

- **s'engage** à verser sa contribution au SDEC ENERGIE dès que les avis seront notifiés à la commune,
- **prend note** que la somme versée au SDEC ENERGIE ne donnera pas lieu à récupération de TVA,

- **s'engage** à verser au SDEC ENERGIE le coût des études pour l'établissement du projet définitif en cas de non engagement de la commune dans l'année de programmation de ce projet. Ce coût est basé sur un taux de 3 % du coût total HT, soit la somme de 3 468.19 €,
- **Autorise** son Maire à signer les actes nécessaires à la réalisation de ce projet,
- **Prend note** que le coût de ce projet est susceptible d'évoluer en fonction de l'étude définitive, de la nature du sous-sol ou suite à des modifications demandées lors de l'élaboration du projet définitif ou d'un changement dans les modalités d'aides.

2016-20 DEMANDE DE SUBVENTION EFFACEMENT DE RESEAUX

Monsieur le Maire rappelle la délibération du Conseil Municipal en date du 21 juin 2016 décidant la réalisation des travaux d'effacement de réseau avenue des Devises et dont le montant prévisionnel des travaux s'élevait à 138 727.40 € TTC. La part communale du montant prévisionnel des travaux s'élève à 57 491.26 € HT.

Dans le cadre de ces travaux, il peut être obtenu une subvention au titre du programme d'aménagement et d'aides aux petites communes rurales auprès du Département.

Sur proposition de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **autorise** Monsieur le Maire à solliciter les services du Département dans le cadre de l'Aide aux Petites Communes Rurales (APCR) pour l'octroi d'une subvention afin de permettre la réalisation de travaux d'effacement de réseaux avenue des Devises,

2016 -21 DEMANDE DE SUBVENTION PLU

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 30 mars 2016 prescrivant la révision du PLU.

Entendu le rapport du maire,

Vu la commission des Elus en date du 13 juin 2016,

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- **Décide** de confier l'étude à l'agence SCHNEIDER de Caen pour un montant de 24 800 € HT.
- **Sollicite** la subvention auprès du Département et de l'État.
- **Autorise** le maire à signer le devis et les pièces relatives à la réalisation de ce projet.

ADMINISTRATION GENERALE

AVIS SUR LE PROJET DE PERIMETRE DE LA FUTURE COMMUNAUTE DE COMMUNES ET DU PERIMETRE DU NOUVEAU SYNDICAT D'EAU.

Vu le manque d'élément et vu l'importance de cette délibération, Monsieur le Maire propose de la reporter lors du prochain conseil municipal, afin d'examiner tous ces textes avec précision.

2016 -22 RAPPORT ANNUEL DE LA CCED

Monsieur Bernard HOYE Président de la CCED donne lecture du rapport d'activité 2015 de la communauté de communes. Le bilan fait état des différents sujets concernant les ressources humaines, le gymnase, l'hôtel communautaire, les finances, l'urbanisme, l'assainissement, les collectes des OM, le développement économique, le pôle nautique, le relais assistantes maternelles, la petite enfance, l'école intercommunale de musique, la communication et les aires des gens du voyage. Monsieur le Maire précise que le dossier est consultable en mairie.

QUESTIONS DIVERSES :

2016 - 23 DESIGNATION D'UN LOCATAIRE- CENTRE MEDICAL

Monsieur le Maire rappelle aux élus la délibération du conseil municipal en date du 12 mai 2015 instaurant les tarifs des locations de la maison médicale pour les professionnels de santé.

Maître LESAULNIER, notaire à Merville Franceville gère ces baux commerciaux et professionnels.

Madame DUVAL Claudia, réflexologue a rejoint le 1^{er} juin 2016 le cabinet n° 1 de la thérapeute LEMASLE Mathilde et remplace Monsieur LUCAS Eric, chromothérapeute

. Un avenant au bail professionnel doit donc être signé avec Madame DUVAL Claudia pour répartir le montant du bail.

Tarifs - centre médical					
	Composition	Superficie	LOYER mensuel	CHARGES mensuelles	TOTAL
Thérapeute	Cabinet n°6	25 m ²	412,50 €	84,38 €	496,88 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- **Approuve** l'avenant au bail commercial y adjoignant Madame DUVAL Claudia.
- **Autorise** M. le maire à signer tous les documents administratifs.

ARTICLE L 2122-22 du CGCT

Monsieur le Maire rend compte des décisions prises en application de la délégation qui lui a été consentie au titre de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales et informe le conseil:

Contentieux JACQUET/ SDIS, défendu par Maître GORAND, avocat à Caen :

Le jugement du 4 février 2016 du Tribunal Administratif de CAEN en faveur de la commune de Varville est porté par le SDIS devant la cour d'appel de Nantes.

DELIBERATIONS :

2016-18 APPROBATION DE L'ACTE CONSTITUTIF DU GROUPEMENT DE COMMANDES POUR

L'ACHAT D'ENERGIES POUR L'ALIMENTATION DU PATRIMOINE DES COLLECTIVITES

2016-19 ETUDES PRELIMINAIRES EFFACEMENT DE RESEAUX AVENUE DES DEVISES

2016-20 DEMANDE DE SUBVENTION EFFACEMENT DE RESEAUX

2016-21 DEMANDE DE SUBVENTION PLU

2016-22 RAPPORT ANNUEL DE LA CCED

2016-23 DESIGNATION D'UN LOCATAIRE- CENTRE MEDICAL

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures